

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025 à 20H30

Présents : Elisabeth ARBEFEUILLE, Marie-Dominique DALOU, Esméralda DELPECH,
Marie-Françoise DELRIEU, Carole JUSTROBE, Denis LAFON,
Jean-Pierre MOURIÈS, Toufik ZOUAOUI

Excusés : Guillaume BERDEIL donne procuration à Marie-Dominique DALOU
Dominique MELET donne procuration à Esméralda DELPECH
Nadine MOREL donne procuration à Carole JUSTROBE

Absents : Yoan MAZIÈRES, André ROUJA, Daniel SICRE, Fabien THOB

8 membres sont présents sur 15 élus constituant le conseil, le quorum est atteint,
début de séance à 20h35.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise DELRIEU

- Approbation du compte-rendu du 25/06/2025 : aucune observation n'est formulée,
approuvé à l'unanimité.

- Délégations du Maire : aucune, mais Mr le Maire informe qu'un arrêté va être pris pour interdire
le stationnement chemin de Fargaud (exception faite du parking de Fargaud)

- Délibération consistant à fixer le taux d'avancement des grades des agents titulaires (avec l'aval
du centre de gestion), accord afin que les agents qui sont promouvables le soient à 100 %.

Vote : contre : 0 abstention : 0 pour : 11

- Délibération pour adhésion au CNAS (comité national d'action sociale du personnel territorial) à
compter du 01/09/2025, pour les agents titulaires. Elisabeth ARBEFEUILLE précise qu'il y a deux
périodes d'adhésion possible, au 01^{er} septembre et au 1^{er} janvier. En adhérant au 1^{er} septembre la
cotisation sera de 74 euros par agent, soit un montant de 444 euros pour l'ensemble des 6 agents
titulaires. Et pour l'année 2026 l'adhésion devrait se situer aux alentours de 225 euros par agent.

Vote : contre : 0 abstention : 0 pour : 11

Désignation d'un délégué pour l'organe délibérateur : Elisabeth ARBEFEUILLE

Désignation d'un délégué pour l'organe du personnel : Célia BAGES

- Délibération sur la modification des statuts du SMDEA, ces statuts vont être revus car problèmes
au niveau des décisions et de la représentativité, la CCPAP propose de n'accorder qu'un seul
délégué pour représenter les petites communes au lieu d'un délégué par commune actuellement.

Vote : contre : 11 abstention : 0 pour : 0

- Délibération pour la modification d'un poste qui sera transformé en « poste permanent d'adjoint
technique territorial 1^{ère} classe » à compter du 01/10/2025 (cela concerne un agent déjà en poste
qui change de grade)

Vote : contre : 0 abstention : 0 pour : 11

QUESTIONS DIVERSES

- Concernant les travaux des ateliers municipaux, un devis a dû être demandé pour tâches non
prévues, le supplément se chiffrera à 650 euros HT

- Par rapport aux fissures du préau de la maternelle et suite au résultat de l'étude établie par Géotec, il faut recontacter la Garonnaise de Forage afin d'expertiser le réseau pluvial.
- Suite à la dernière réunion des Maires, la DDT (direction départementale des territoires) et la Chambre d'Agriculture ont mis l'accent sur le développement de l'agrivoltaïsme .
- Les commissions « RH » et « école-enfance » vont se réunir par rapport à la gestion de la cantine.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES DES ADMINISTRÉS

Questions : « qui est responsable du suivi et de la supervision de l'entretien des espaces communs ?
quel calendrier de tonte est choisi selon les saisons ?
plus largement quelle politique générale est appliquée (périodicité des tontes selon les lieux, ramassage de l'herbe, pas ramassage) ? »

Réponse faite par Mr le Maire : la gestion des espaces verts est basée sur les incidences plus ou moins capricieuses de la météo lors des périodes de tontes , ce qui ne fait pas l'objet d'un « calendrier par saison » et pas non plus d'ordre de lieux à traiter car il n'y a pas de régularité dans la pousse végétale. Seules 3 exceptions prioritaires : le stade, le boulodrome et l'espace de jeux de Naudounet.

Les éléments constatés directement sur le « terrain » par les élus et les agents sont planifiés une semaine avant les interventions mais peuvent aussi être reportés à tout moment si une situation imprévisible nous y oblige.

Je profite de cette intervention pour remercier chaleureusement ceux et celles qui interviennent devant leurs propriétés pour traiter régulièrement leur « devant de porte » en même temps que leurs espaces verts et leurs haies de clôtures , ils participent ainsi à la mise en valeur du patrimoine communal par leur collaboration.

Bien entendu, pour toute question particulière ou spécifique, la Mairie est ses représentants restent à votre écoute.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire

Denis LAFON

La secrétaire de séance

Marie-Françoise DELRIEU